

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

Rapports régionaux

ASIE

1. Le présent document est soumis par la représentante de l'Asie (Mme Siti Nuramaliati Prijono, Indonésie).*

Informations générales

2. Membres du Comité pour les animaux: les représentants de l'Asie au Comité pour les animaux sont M. Mohammad Pourkazemi de l'Iran, Mme Siti Nuramaliati Prijono, de l'Indonésie, M. Nobuo Ishii du Japon (membre suppléant) et M. Choo-Hoo de Singapour (membre suppléant).
3. Nombre de Parties dans la région: 34
4. Huit Parties ont répondu aux communications en février 2009: Chine, Japon, Koweït, Indonésie, Myanmar, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Sessions et réunions CITES tenues au niveau national, régional ou international

5. L'Indonésie a organisé la deuxième réunion du *Wildlife Enforcement Network* de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE-WEN) du 28 au 30 janvier 2008, à Djakarta (Indonésie).
6. La Thaïlande a organisé du 26 au 29 février 2008, dans la province de Prajombkirikun, une réunion entre le responsable local et des inspecteurs des pêches en vue de l'identification des animaux aquatiques suite à l'adoption de la loi BE.253 sur les réserves et la protection des animaux sauvages.
7. La 23^e session du Comité pour les animaux a eu lieu du 19 au 24 avril 2008 à Genève (Suisse).
8. La Thaïlande a organisé la 6^e réunion du Groupe d'experts de l'ANASE sur la CITES (AEG-CITES), du 21 au 23 mai 2008, à Chonburi (Thaïlande). Les participants à cette réunion ont pris note de l'élaboration de la charte de l'ANASE et de la façon dont elle pourrait faciliter les travaux de l'AEG-CITES, en particulier pour pouvoir parler d'une seule voix et adopter une position commune sur les questions liées à la CITES avant la Conférence des Parties à la Convention (CoP) et les sessions du Comité. Ils ont fait le point de la situation en ce qui concerne le *Wildlife Enforcement Network* (ANASE-WEN) et ont également discuté de questions telles que les centres de sauvetage d'animaux

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

et l'utilisation des animaux confisqués. Les Etats membres de l'ANASE ont présenté leurs rapports nationaux, consacrés notamment aux programmes de travail mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action stratégique (PAS) et du Plan d'action régional (PAR) (2005-2010).

9. Le Laos a organisé la 3^e réunion du *Wildlife Enforcement Network* (ANASE-WEN) les 26 et 27 mai 2008 à Vientiane (République démocratique populaire lao). Les participants ont été informés des progrès accomplis récemment par les groupes d'experts des pays membres de l'ANASE, de leurs succès dans les saisies d'espèces sauvages, des problèmes rencontrés, etc. Ils ont également discuté de plans d'action stratégiques spécifiques dans les domaines des enquêtes, du renforcement des capacités, de la communication publique et du financement. L'Unité de coordination du Programme ANASE-WEN a présenté un rapport sur le plan de durabilité la concernant. Des exposés ont également été présentés par le Programme d'appui ANASE-WEN, le Secrétariat de la CITES, Interpol et le Département de la justice des Etats-Unis.
10. L'organe de gestion CITES de la Chine a envoyé, de la fin du mois de juin au début du mois de juillet 2008, une délégation aux Etats-Unis afin de mettre en œuvre le programme d'échanges bilatéral prévu par le protocole sino-américain sur la nature. En sa qualité d'organisation hôte, le FWS a présenté à la délégation l'ensemble de la structure de la CITES aux Etats-Unis, et l'a invitée à visiter plusieurs points de contrôle dans des ports ainsi que des centres de secours pour les espèces menacées d'extinction.
11. Singapour a organisé un atelier sur "*Le commerce et la conservation des pangolins originaires de l'Asie du Sud et du Sud-Est*" avec *Wildlife Reserves* (WRS) et TRAFFIC Asie du Sud-Est, du 30 juin au 2 juillet 2008, au zoo de Singapour. Des représentants de services publics, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'instituts de recherche des pays de l'ANASE, ainsi que de la Chine et de Taïwan y ont participé. Des exposés ont été faits par différents participants sur les problèmes et les défis que pose le commerce de pangolins dans leurs pays, la conservation, l'écologie, la biologie, l'élevage et la gestion des pangolins. Cinq groupes de travail ont été constitués et chacun a fait des recommandations et conçu des plans d'action pour aider les organismes chargés de faire respecter la législation pertinente à établir des priorités et à mieux concentrer leur action afin de mettre fin au commerce illégal de pangolins. L'atelier a également contribué à mieux sensibiliser les pays de consommation et les pays d'origine. Les recommandations devaient être transmises à l'Unité de coordination du Programme ANASE-WEN afin d'être diffusées dans les pays membres de l'ANASE.
12. La 57^e session du Comité permanent de la CITES a eu lieu du 14 au 18 juillet 2008 à Genève (Suisse).
13. 20^e réunion du Groupe de travail d'Interpol sur les espèces sauvages, 13-15 octobre 2008, Lyon (France). Lors de cette réunion, des exposés ont été faits par des ONG proposant une assistance technique et financière aux pays membres afin de lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Les membres du Groupe de travail ont examiné des questions relatives aux espèces sauvages telles que l'application de stratégies novatrices pour engager des poursuites en cas de violation de la législation sur les espèces sauvages, la production d'un guide des techniques de contrebande à l'intention des fonctionnaires chargés de faire respecter la législation en matière de protection des espèces sauvages, l'utilisation de l'écomessage pour entrer des données relatives à la criminalité en matière d'espèces sauvages dans les bases de données du Secrétariat général d'Interpol, et l'utilisation des outils de la police scientifique les plus récents dans les enquêtes sur la criminalité en matière d'espèces sauvages. Des groupes restreints ont été constitués pour étudier des questions pertinentes telles que le commerce illégal de l'ivoire et des reptiles.
14. Deux réunions régionales de l'équipe arabe pour les conventions internationales environnementales relatives à la biodiversité et à la désertification ont eu lieu en avril 2008 à la Ligue arabe, au Caire (Egypte) et en octobre 2008 à Damas (Syrie).
15. L'Indonésie a organisé un séminaire sur l'élevage des hippocampes le 13 octobre 2008 à Djakarta.
16. La Chine a organisé des réunions tripartites (Chine continentale, RAS de Hong Kong et RAS de Macao) pour la coordination de la mise en œuvre de la CITES, du 20 au 24 octobre, à Hangzhou, dans la province du Zhejiang.

17. 6^e réunion du Comité permanent du CCG de la Convention sur la conservation des espèces sauvages.
18. La Chine a apporté son appui et a participé à la cérémonie de remise des prix de la Société pour la conservation des espèces sauvages qui a eu lieu en décembre 2008 et au cours de laquelle cinq institutions et particuliers ont été récompensés pour leur contribution aux activités de lutte contre le non-respect de la législation sur les espèces sauvages dans les zones frontalières.
19. Sous la conduite de l'autorité scientifique CITES de la Chine, l'organe de la gestion CITES de la Chine a participé aux deux études de cas d'avis de commerce non préjudiciable de singes de laboratoire ainsi qu'à l'atelier de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable organisé conjointement par le Mexique et le Secrétariat CITES. Par ailleurs, quatre membres du personnel (spécialistes des poissons, des coraux, des oiseaux et des plantes) de l'autorité scientifique CITES de l'Indonésie ont été invités à l'atelier international de spécialistes sur les avis de commerce CITES non préjudiciable, tenu du 17 au 22 novembre 2008 à Cancun (Mexique).
20. Le 6 janvier 2009, le Myanmar a tenu une réunion sur l'adoption de mesures de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages en voie d'extinction, au Département des douanes du Ministère des finances et des recettes fiscales du Myanmar.
21. Le Koweït a organisé un atelier régional pour les pays arabophones sur l'examen des politiques en matière de commerce des espèces sauvages, du 9 au 12 mars 2009, avec la coopération des Secrétariats de la CITES, de la Ligue arabe et du Programme des Nations Unies pour l'environnement – Bureau régional pour l'Asie occidentale PNUE-ROWA.

Activités de la CITES dans la région

Etude du commerce important

22. L'Indonésie a soumis une procédure concernant les avis de commerce non préjudiciable de *Heosemys spinosa*, *Indotestudo forstenii* et *Amyda cartilaginea* en Indonésie, conformément à la procédure d'étude du commerce important.

Projets CITES

23. Indonésie: l'organe de gestion de la CITES a produit le Manuel CITES de l'Indonésie (*Bahasa Indonesia*), qui inclut la liste des annexes, les décisions, le texte de la convention et les résolutions.
24. Les Philippines ont participé au projet de renforcement des capacités du Secrétariat CITES en organisant un atelier sur la réglementation du commerce des espèces sauvages aux Philippines, du 24 au 26 juin 2008, à l'Université des Philippines à Queson City. Des agents chargés de faire respecter la législation en matière de protection des espèces sauvages, en poste dans les 16 régions du pays préalablement sélectionnées et évaluées par USAID, ont participé à cet atelier.
25. Une activité en marge de l'atelier a été organisée conjointement par USAID, l'ANASE-WEN et TRAFFIC Asie du Sud-Est.

Enregistrement des établissements élevant à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I

26. Indonésie: 34 entreprises sont inscrites auprès du Secrétariat CITES comme établissements élevant *Scleropages formosus* en captivité à des fins commerciales, conformément à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP13).
27. Myanmar: le Myanmar a réalisé des activités CITES – adressant par exemple au Secrétariat une demande d'enregistrement d'une ferme du Département des pêches élevant *Crocodylus porosus*, espèce de l'Annexe I. L'organe de gestion CITES du Myanmar a travaillé avec le Département des pêches à fournir des données et des informations sur cette ferme conformément aux critères CITES d'enregistrement. Le Secrétariat CITES a accusé réception du document du Myanmar et est en train de l'examiner afin de poursuivre la procédure officielle.

28. Singapour: le 22 octobre 2008, le Secrétariat CITES a publié une notification aux Parties concernant les demandes de Singapour visant à inscrire au registre CITES des établissements élevant en captivité, à des fins commerciales, des arowanas d'Asie. Les quatre demandeurs étaient l'élevage tropical de poissons Ho Li, le Hup Soon Aquarium Co., Pang Long Pte Ltd et Raffles Arowana Pte Ltd.
29. Philippines: huit propositions d'enregistrement d'établissements d'élevage à des fins commerciales d'oiseaux inscrits à l'Annexe I, soumises au Secrétariat CITES, ont été notifiées au cours de la 23^e session du Comité pour les animaux, qui a eu lieu en Suisse, et deux propositions d'enregistrement d'établissements élevant à des fins commerciales *Crocodylus porosus* ont de même été notifiées en marge de la session.
30. Thaïlande: trois fermes d'élevage de crocodiles et une d'élevage de poissons-chats géants du Mékong sont enregistrées en tant qu'établissements élevant à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I.

Autres activités

31. Chine: Pour répondre à la demande de la CITES et améliorer l'efficacité administrative dans la satisfaction des besoins juridiques exprimés par le demandeur au cours de la période des Jeux olympiques de Pékin en 2008 (août à septembre), ce bureau a coopéré avec deux organes nationaux d'administration des espèces sauvages – l'Administration forestière d'Etat et le Ministère de l'agriculture – afin de simplifier la procédure d'émission des autorisations et des certificats. Il a été prouvé que cette politique répond aux besoins des visiteurs et des entités concernées sans pour autant porter atteinte au crédit de la CITES et à la législation nationale.
32. Koweït: L'organe de gestion CITES du Koweït est en train de se connecter électroniquement avec le système douanier du Koweït, ce qui facilitera et améliorera l'application de la Convention dans le pays.
33. Indonésie: Un accroissement de la communication et de la coopération entre l'Indonésie et l'organe de gestion CITES des Philippines a été constaté concernant les activités concertées sur l'élevage en captivité, notamment le développement d'activités de conservation pour améliorer l'élevage en captivité de certains cacatoès. La conclusion du protocole d'accord entre l'autorité scientifique et l'organe de gestion CITES de l'Indonésie et l'organe de gestion CITES des Philippines est en bonne voie.
34. Philippines: Création du groupe d'experts Kalikasan par ordonnance administrative du DENR n° 01, série 2008, en tant qu'unité d'exécution du DENR pour l'application de divers règlements, règles et lois sur l'environnement, et notamment des politiques relatives aux espèces sauvages. Une cargaison illégale (deux caisses) de défenses/ivoire d'éléphants d'un poids brut (avec les caisses) de 245 kg, qui proviendrait du Kenya, a été confisquée par les agents chargés de faire respecter la loi.

Priorités des pays visant à renforcer la base scientifique de l'application de la CITES

Chine

35. En collaboration avec l'organe scientifique, une enquête a été ouverte sur un avis de commerce non préjudiciable soumis par des entreprises de reproduction de reptiles de la province du Zhejiang, et les formalités administratives ont été modifiées de façon appropriée sur la base du rapport d'enquête.
36. La Chine travaille avec les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à mettre au point leur partenariat commercial et des activités de gestion et de suivi.

Indonésie

37. La formation régulière à la lutte contre la fraude CITES des agents de terrain des douanes, des services de quarantaine et des agences provinciales de conservation est dispensée chaque année. Elle a été conduite systématiquement depuis 1995 pour améliorer les connaissances des agents CITES sur le terrain afin de mieux contrôler le commerce de la faune et de la flore sauvages. Les

matériels de formation incluent une introduction à la conservation des espèces, une introduction à la CITES, les systèmes et procédures en matière de permis, la procédure de lutte contre la fraude, la procédure douanière et la procédure de quarantaine. En 2008, une formation à la CITES a été dispensée dans les provinces de Sumatra Nord et de Kalimantan Ouest. Une formation à la CITES et à son application a également été dispensée par certaines unités régionales de conservation à Djakarta et dans la province de Bali.

38. Une formation à la CITES a été dispensée aux agents de terrain du Ministère des affaires maritimes et des pêches en prévision de sa désignation comme organe de gestion CITES pour les espèces marines et les espèces de poissons.
39. Formation à l'identification des espèces CITES. En 2008, une formation régulière à l'identification des espèces CITES a été dispensée en même temps que la formation régulière à la CITES.

Japon

40. Un manuel sur l'identification des loris lents (*Nycticebus* spp.), sur les mesures d'hygiène pour travailler avec des loris et sur la législation nationale pertinente a été publié par le Ministère de l'environnement et largement diffusé aux services administratifs concernés, y compris ceux chargés de la lutte contre la fraude CITES. Le Ministère a également publié une brochure sur les loris lents dans laquelle l'on trouve des informations sur un certain nombre de faits biologiques, sur la réglementation nationale et sur d'autres questions pertinentes. Cette brochure a elle aussi été largement distribuée.
41. Le Ministère de l'environnement a publié un manuel sur l'identification des boas (*Boidae*) et des pythons (*Pythonidae*) qu'il a distribué aux services administratifs concernés, y compris les autorités chargées de la lutte contre la fraude CITES.
42. Le Ministère de l'environnement a procédé à un réexamen de la situation de la salamandre géante japonaise en vue de l'examen périodique du Comité pour les animaux, conformément à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP 13), et un rapport a été soumis à la 24^e session du Comité pour les animaux.

Myanmar

43. Le Département forestier a organisé du 7 au 10 janvier 2009, avec la *Wildlife Conservation Society* (Programme pour le Myanmar), un atelier national pour la mise au point d'une méthode intégrative du traitement des tortues confisquées au Myanmar. Le Département des pêches, les douanes, la police, le Département de l'irrigation, des universités et un certain nombre d'instituts y ont été invités.
44. En ce qui concerne le contrôle du commerce intérieur de l'ivoire, le Département forestier a étudié la question consistant à savoir s'il est possible d'autoriser une limitation de la production légale d'ivoire pour respecter non seulement les règles et règlements en vigueur mais aussi la procédure du Département, tout en tenant compte des résolutions CITES. Pour trouver une solution, un renforcement des capacités serait nécessaire.
45. Examen et analyse de la population des espèces sauvages et de leur conservation.
46. Identification des espèces à inscrire aux annexes CITES.
47. Identification des espèces sauvages pouvant être commercialisées sans nuire à leur survie.
48. Renforcement des activités de lutte contre la fraude afin de restreindre le commerce illégal d'espèces sauvages en collaboration avec les services publics concernés.

Philippines

49. Quatre orientations proposées à l'appui de la mise en œuvre et du contrôle du respect de la loi de la République n° 9147 (loi des Philippines sur la conservation et la protection des ressources sauvages) sont en cours de finalisation:

50. Le décret administratif du DENR établissant la liste des espèces sauvages économiquement importantes, à des fins de prélèvements et de commerce direct;
51. Le décret administratif établissant la liste des espèces animales menacées pouvant être prélevées et utilisés à des fins d'élevage commercial/reproduction commerciale;
52. Le décret administratif établissant la liste des espèces semblables à des espèces menacées, à des fins de protection et de conservation;
53. Les lignes directrices sur le traitement non rigoureux et la manipulation des animaux sauvages en captivité et les soins à leur apporter.
54. Une orientation intitulée "*Lignes directrices pour la création du système de marquage et d'identification des animaux sauvages*" a été soumise pour approbation par le Secrétaire du DENR;
55. Le "*Manual of Operation on Wildlife Law Enforcement*", qui propose aux cadres chargés de la lutte contre la fraude une série de normes et de protocoles, a été soumis en avril 2008 pour consultation nationale finale. Ce manuel est en cours de finalisation.

Thaïlande

56. Formation des inspecteurs de la pêche commerciale à l'identification des espèces en voie d'extinction.
57. Production d'un manuel sur les espèces protégées et sa distribution aux parties prenantes.
58. Formation à l'identification des loris lents les 1^{er} et 2 juillet 2008. Formation dispensée à Bangkok par Trie Parish, Oxford Brookes University (Royaume-Uni).
59. Atelier du groupe spécial d'enquête sur les pangolins et les grands félins, du 7 au 9 janvier 2009, *International Law Enforcement Academy* (LEA), Bangkok (Thaïlande), conduit par l'ANASE-WEN.
60. Evaluation sur le terrain du cobra (*Naja* spp.). Exploitation en Thaïlande.

Promotion de la CITES dans la région (de moindre importance)

Activités de renforcement des capacités

Chine

61. Ajustement annuel fin 2008. L'organe de gestion CITES de la Chine a publié conjointement avec l'Administration générale des douanes la nouvelle version du code du système harmonisé de référence pour le contrôle du commerce international des produits de la faune sauvage, de façon à actualiser l'état des espèces en voie d'extinction et à incorporer les dispositions de la législation et de la réglementation pertinente en matière de protection des espèces sauvages dans le manuel, essentiellement destiné aux douaniers pour leurs activités de contrôle quotidiennes.
62. Pour trouver les moyens d'empêcher le développement du commerce sur Internet des espèces en voie d'extinction en Chine, l'organe de gestion CITES de la Chine, l'organe de gestion d'Internet du Ministère de la sécurité publique, le bureau de la police forestière de l'Administration forestière d'Etat et le bureau de lutte contre la contrebande de l'Administration générale d'Etat des douanes ont organisé en janvier 2008 un atelier sur le contrôle du commerce international des espèces sauvages avec l'appui financier et technique de l'IFWA et de TRAFFIC. Plus de 50 experts et fonctionnaires ont été invités à y participer.
63. Pour mieux contrôler le commerce illégal transfrontalier des espèces CITES, l'organe de gestion CITES de la Chine, l'Administration forestière d'Etat et l'Administration générale d'Etat des douanes ont organisé le 4^e atelier CITES pour la Chine occidentale à Lanzhou, dans la province de Gansu, auquel ont été invités plus de 50 agents de l'organe de gestion de la CITES, de la protection des espèces sauvages, de la police forestière et des douanes, venus de huit provinces du pays.

Indonésie

64. Une formation régulière à la lutte contre la fraude CITES pour les agents de terrain des douanes, des services de quarantaine et des agences provinciales de conservation est dispensée chaque année. Elle a été conduite systématiquement depuis 1995 pour améliorer les connaissances des agents CITES sur le terrain afin de mieux contrôler le commerce de la faune et de la flore sauvages. Les matériels de formation incluent une introduction à la conservation des espèces, une introduction à la CITES, les systèmes et procédures en matière de permis, la procédure de lutte contre la fraude, la procédure douanière et la procédure de quarantaine. En 2008, une formation à la CITES a été dispensée dans les provinces de Sumatra Nord et de Kalimantan Ouest. Une formation à la CITES et à son application a également été dispensée par certaines unités régionales de conservation à Djakarta et dans la province de Bali.
65. Une formation à la CITES a été dispensée aux agents de terrain du Ministère des affaires maritimes et des pêches en prévision de sa désignation comme organe de gestion CITES pour les espèces marines et les espèces de poissons.
66. En 2008, une formation régulière à l'identification des espèces CITES a été dispensée en même temps que la formation régulière à la CITES.

Japon

67. Des brochures ont été produites et distribuées par le Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI) afin d'attirer de nouveau l'attention sur les spécimens emportés comme souvenirs; ces brochures étaient destinées à tous les voyageurs visitant le Japon.
68. Le METI a organisé un cours de formation spécialement consacré à la CITES pour familiariser les douaniers aux questions liées à la Convention.

Koweït

69. Atelier national sur la formation CITES – l'identification des spécimens, du 14 au 27 novembre 2008, avec la coopération du Secrétariat CITES.

Myanmar

70. Le Myanmar s'est attaché à promouvoir les activités CITES de la façon suivante:
71. Création de centres éducatifs dans certaines zones protégées et activités d'éducation dans le cadre d'un festival religieux saisonnier, diffusion d'informations sur la CITES et activités de sensibilisation à la conservation des espèces en voie d'extinction et à leur utilisation durable.
72. Exposés dans des écoles, des universités et des administrations.
73. Distribution au public de documents, brochures et dépliants sur la CITES.

Philippines

74. Atelier sur la réglementation du commerce des espèces sauvages, du 24 au 26 juin 2008, avec le soutien du Programme d'appui de l'ANASE-WEN, de TRAFFIC et de USAID.

Singapour

75. Les 29 et 30 juillet 2008, l'AVA et l'*Immigration and Checkpoints Authority* (ICA) ont participé à un atelier sur la réglementation du commerce des espèces sauvages organisé par TRAFFIC. Cet atelier avait pour but d'informer les participants sur les caractéristiques fondamentales de la CITES et de la façon dont l'AVA et l'ICA peuvent parvenir à réduire le commerce illégal d'espèces sauvages aux niveaux national et international dans le cadre du *Wildlife Enforcement Network* (ANASE-WEN). L'atelier comportait une discussion sur des études de cas de commerce illégal, au niveau régional, de

spécimens CITES, des exercices de groupe sur la façon de détecter les permis frauduleux et un exposé sur les techniques de contrebande.

76. Les 20 et 21 janvier 2009, l'AVA a organisé une séance de formation aux techniques d'enquête en faisant appel pour cela au *Singapore Central Narcotics Bureau* (CNB). Cette formation avait pour but de renforcer la connaissance des techniques d'enquête des différents agents de l'AVA chargés de la lutte contre la fraude. Les participants ont appris comment recueillir des preuves sur les lieux du délit, sécuriser la chaîne de preuves, utiliser les techniques d'entretien et d'interrogatoire, enregistrer les déclarations des suspects, mieux connaître le rôle et la responsabilité d'un enquêteur. Les connaissances et compétences acquises par les agents lors de cette formation leur seront très utiles pour traiter les cas de lutte contre la fraude impliquant des espèces de la faune sauvage.

Thaïlande

77. Organisation de l'atelier 2008 sur l'organe de gestion CITES de la Thaïlande, du 22 au 25 août 2008, dans la province de Rayong.
78. Organisation d'un atelier de préparation du Plan d'action de lutte contre le commerce illégal d'espèces de faune sauvage du Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore sauvages, les 2 et 3 février 2009, à Bangkok (Thaïlande).

La communauté scientifique dans le pays

Philippines

79. Outre les autorités scientifiques CITES, le Bureau des zones protégées et des espèces sauvages a recours à l'assistance de différents scientifiques/experts pour l'examen des demandes d'utilisation des espèces sauvages, y compris celles concernant le commerce, ainsi que pour l'élaboration de la politique et la résolution de certains problèmes relatifs aux espèces de faune sauvage. L'implication des scientifiques/experts locaux se fait de façon formelle, par leur appartenance officielle à la Commission nationale de gestion des espèces sauvages créée par le DENR, par décret spécial n° 2006-967 du 16 novembre 2006.

Coopération avec les parties prenantes, les ONG et le secteur public

Chine

80. Au mois d'octobre dernier, à l'invitation de la *Hong Kong Fur Federation* (HKFF) qui souhaitait qu'un exposé sur la gestion par la Chine des importations et exportations d'espèces de faune sauvage soit fait à ses membres, l'organe de gestion CITES de la Chine a précisé la différence entre la législation chinoise et les dispositions CITES. Cela a également aidé les membres de la HKFF à mieux situer leurs activités dans le contexte de l'application du système de gestion en vigueur en Chine. Cette réunion de deux jours organisée à l'intention du secteur de la fourrure a permis de mettre l'accent sur les nouvelles mesures adoptées au niveau national pour résoudre plus efficacement le problème des contrôles douaniers de ces espèces non réglementées.
81. En collaboration avec l'Administration générale des douanes, l'organe de gestion CITES a organisé une réunion sur les techniques d'enquête, en décembre 2008, dans la province de Guangdong, dont le but était de faire mieux comprendre les activités liées aux espèces de faune sauvage et d'obtenir des recommandations actualisées de la partie prenante pour pouvoir créer un système de gestion plus efficace des espèces CITES, tout en faisant en sorte que le commerce normal des espèces non réglementées subisse moins d'effets négatifs lors des contrôles aux frontières.

Indonésie

82. Création d'un groupe d'experts national faisant partie de l'ANASE-WEN. La Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature a adopté le décret portant création d'un groupe d'experts national lié au *Wildlife Enforcement Network*. Ce groupe est composé de représentants de la Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature,

du Bureau central national d'Interpol, du Ministère des affaires maritimes et des pêches, des douanes, du Ministère de l'agriculture, de la quarantaine, de la justice et de la police.

83. L'organe de gestion CITES est en train de renforcer sa coordination avec les autres parties prenantes – douanes, quarantaine, Ministère des affaires maritimes – sur les questions d'application de la CITES et de suivi du commerce des espèces sauvages en Indonésie. Un protocole d'accord entre l'organe de gestion CITES, les douanes, le Ministère des affaires maritimes et la quarantaine est en préparation.
84. Des réunions et des activités de coordination ont été organisées avec le secteur privé par l'organe de gestion CITES de l'Indonésie dans le but de diffuser un certain nombre de réglementations et de mieux étudier la mise en œuvre de la CITES en Indonésie.
85. En collaboration avec l'organe de gestion CITES, l'autorité scientifique CITES de l'Indonésie a organisé le 11 décembre 2008 à Cibinong (Indonésie), un atelier sur la mise en place des quotas de capture pour 2009. Plusieurs parties prenantes et ONG établies en Indonésie y ont été invitées.
86. Les Membres de l'organe scientifique et de l'organe de gestion CITES de l'Indonésie ont visité des entreprises d'élevage d'hippocampes le 28 août 2008 à Lampung, afin d'évaluer les capacités des éleveurs à exercer ces activités.
87. L'ICRWG, l'organe de gestion, et l'autorité scientifique CITES, ont évalué la capacité de sept exportateurs de coraux de transplantation à produire des coraux.
88. Une délégation de l'Union européenne a visité plusieurs entreprises d'élevage de reptiles et de coraux de transplantation en Indonésie du 15 au 20 novembre 2008.

Myanmar

89. En ce qui concerne le contrôle de la chasse et du commerce illégal des spécimens d'éléphants, l'organe de gestion a discuté avec TRAFFIC-Asie du Sud-Est et le WWF de l'accueil au Myanmar, en avril 2009, d'un atelier de formation au Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS).

Philippines

90. L'organe de gestion CITES des Philippines travaille en partenariat avec des institutions/ONG locales et internationales (par exemple le *Field Museum of Natural History*, Etats-Unis, *Conservation International Philippines*, la Fondation HARIBON, la Fondation Katala, etc.), pour la conduite de travaux de recherche/études scientifiques et d'autres activités liées à la conservation des espèces de la faune sauvage des Philippines.
91. Des milieux d'affaires et plusieurs ONG ont sollicité des conseils et des recommandations sur les demandes relatives au prélèvement ou à l'utilisation d'espèces de la faune sauvage à des fins commerciales, de prospection biologique, d'élevage pour la conservation ou de reproduction d'espèces menacées d'extinction, de recherche scientifique, d'utilisations spéciales ou à d'autres fins.
92. Des discussions ont eu lieu avec les milieux d'affaires en ce qui concerne le respect par les Philippines de la politique de l'Union européenne en matière d'exportation, des Philippines vers des pays membres de l'UE, d'espèces inscrites à l'Annexe I élevées en captivité.

Thaïlande

93. Le 25 juillet 2008, coopération avec des sociétés engagées dans le commerce des hippocampes.
94. Le 12 septembre 2008, coopération avec des entreprises engagées dans le commerce des crocodiles et avec un établissement d'élevage industriel de crocodiles.